

Lettre de Pierre Saffroy à Joseph Bech (Luxembourg, 19 février 1948)

Légende: Le 19 février 1948, Pierre Saffroy, ambassadeur de France au Luxembourg, adresse à Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il expose la logique d'un projet de traité franco-luxembourgeois, inspiré dans ses grandes lignes du traité de Dunkerque du 4 mars 1947.

Source: Archives nationales du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg. <http://anlux.lu/>, Ministère des Affaires Etrangères, 1732-1999. Affaires Etrangères (1944-1975). Traités - Politiques. Traité entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour régler leur collaboration en matières économique, sociale et culturelle, et leur légitime défense collective, signé à Bruxelles, AE 11450.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_pierre_saffroy_a_joseph_bech_luxembourg_19_fevrier_1948-fr-9e2b774f-921c-4523-be50-d0358523521e.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

LÉGATION DE FRANCE
A LUXEMBOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LUXEMBOURG, LE 19 février 1948

Monsieur le Ministre,

D'ordre de mon Gouvernement et en me référant à la communication franco-britannique du 21 janvier relative à la conclusion de pactes d'assistance mutuelle, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence un projet du Traité franco-luxembourgeois inspiré dans ses grandes lignes du traité franco-britannique de Dunkerque. Le Gouvernement français tient à préciser que le texte dont il s'agit ne constitue rien d'autre dans sa pensée qu'une base commode de discussion et il a le plus vif désir de connaître dès que possible les observations du Gouvernement grand-ducal, de s'instruire pleinement de ses vues, afin d'aboutir d'un commun accord à l'établissement d'un texte définitif.

Je crois devoir préciser les raisons pour lesquelles mon Gouvernement incline à la négociation d'un traité d'un type analogue à celui de Dunkerque

...

En effet, dans son dernier discours à l'Assemblée Nationale, M. BIDAULT a nettement marqué que le Gouvernement français, s'il était obligé de constater la division actuelle de l'Europe, ne consentait cependant pas à considérer cette division comme définitive. Loin de vouloir renforcer cette division, le Gouvernement de la République, en accord avec le Gouvernement britannique, s'efforce actuellement d'organiser l'Europe de l'Ouest. Son objet est, tout au contraire, de créer par une construction politique et économique de l'Europe occidentale, un état de choses qui favorise un rétablissement ultérieur de l'unité européenne. En effet, il apparaît que l'organisation de la sécurité en fonction de l'Allemagne est une préoccupation commune à tous les états de l'Europe. Le Gouvernement de l'U.R.S.S. s'est exprimé à diverses reprises avec force à ce sujet. Dans ces conditions, nul ne saurait donc prendre ombrage de la conclusion d'accords expressément établis dans ce but.

Pour tenir compte des observations faites par les Gouvernements luxembourgeois, belge et néerlandais, le Gouvernement français étudie actuellement l'accord pan-américain et les possibilités de pactes collectifs afférents aux articles 51 et 52 de la Charte des Nations

...

Unies. Cependant, le Gouvernement français ne croit pas que le moment soit venu encore de conclure un pacte collectif et il estime que les discussions relatives à un tel projet doivent être remises jusqu'au moment où le Gouvernement des Etats-Unis pourrait y être associé. En attendant, tout l'effort doit, à son avis, porter sur la conclusion d'accords bilatéraux, destinés à former la première étape dans le sens d'une organisation définitive de l'Europe.

C'est dans cet esprit que les Ambassadeurs de France à La Haye et à Bruxelles ont été également chargés de remettre aux deux autres gouvernements de Bénélux le projet dont il s'agit, afin de hâter les échanges d'observations et d'explications nécessaires. Le Gouvernement de la République suggère de procéder dans l'une des trois capitales, aux choix des gouvernements de Bénélux, à la discussion du présent projet et des contre-propositions que les trois gouvernements souhaiteraient présenter aux Gouvernements français et britannique.

M. BIDAULT, enfin, en plein accord avec M. BEVIN, serait disposé en cas de besoin à se rendre avec lui soit à Luxembourg, soit à Bruxelles, soit à La Haye lorsque les pourparlers seront suffisamment

...

avancés pour discuter avec les Ministres des Affaires
Etrangères de Bénélux les différents aspects des
questions à résoudre, tant en ce qui concerne la
sécurité que les problèmes économiques et culturels,
y compris les problèmes ^{économiques}/relatifs aux territoires
d'Outre Mer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
Ministre, les assurances de la plus haute considération
avec laquelle j'ai l'honneur d'être

de Votre Excellence,

le très humble et obéissant serviteur.

Pierre Salvi